



## **Document stratégique régional Orientations 2005-2007**

# **Programme de lutte contre la pollution de l'eau par les produits phytosanitaires en Ile-de-France**

# Sommaire

<b><i>I- Les actions du groupe Phyt'eaux propres jusqu'en 2004</i></b>	<b>3</b>
<b>1) L'identification des pressions polluantes en Ile-de-France et le suivi de la contamination</b>	<b>3</b>
<b>2) Le traitement des eaux</b>	<b>4</b>
<b>3) L'amélioration des pratiques phytosanitaires</b>	<b>5</b>
<b>4) Les actions dans les bassins versants expérimentaux</b>	<b>5</b>
<b><i>II- La mise en place d'une nouvelle organisation</i></b>	<b>5</b>
<b>1) La réorganisation des groupes de travail</b>	<b>5</b>
<b>2) L'évolution du contexte</b>	<b>6</b>
<b><i>III- Les orientations du groupe pour 2005-2007</i></b>	<b>7</b>
<b>1) La poursuite du suivi de la contamination des eaux et connaissance des pratiques</b>	<b>7</b>
1.1. Etat de la contamination des eaux par les phytosanitaires	7
1.2. Connaissance des pratiques en zones agricoles et non agricoles	7
1.3. Mise en place d'un système d'alerte	7
<b>2) La mise en place de plans d'action territorialisés</b>	<b>8</b>
2.1. Principe d'un plan d'action et examen par le groupe Phyt'eaux propres	8
2.2. Choix des territoires	8
2.3. Contenu d'un plan d'action	9
2.3.1. Préalable	9
2.3.2. Actions à promouvoir en Ile-de-France	10
2.3.3. Budget et financements	11
2.3.4. Evaluation des plans d'actions	11
<b>3) Actions de communication et d'information</b>	<b>12</b>
3.1. Définition d'une stratégie d'information	12
3.2. Elaboration de nouveaux outils et documents d'information	12
<b><i>IV- L'évaluation des actions du groupe</i></b>	<b>13</b>

**annexe 1** : cartes de risque de transfert des produits phytosanitaires (étude IAURIF)

**annexe 2** : bilan des actions sur les bassins versants prioritaires 2001-2004

**annexe 3** : liste des participants au groupe plénier Phyt'eaux propres

**annexe 4** : carte de la contamination des eaux superficielles par les produits phytosanitaires et captages AEP en eaux superficielles

**annexe 5** : carte des captages d'eau potable en eaux souterraines contaminés par des phytosanitaires en Ile-de-France

**annexe 6** : trame pour la formalisation d'un plan d'action sur un bassin versant

**annexe 7** : trame des fiches de description des dispositifs de financement disponibles en Ile de France.

**annexe 8** : indicateurs proposés par le CORPEN à l'échelle d'un bassin versant

Le Préfet de région d'Ile-de-France a créé le groupe régional Phyt'eaux propres en juin 1998 suite aux circulaires interministérielles de 1996. Ce groupe régional a pour mission d'élaborer un programme d'action pour prévenir la contamination des eaux par les produits phytosanitaires et reconquérir la qualité de l'eau.

Phyt'eaux propres rassemble les représentants des acteurs régionaux concernés : services de l'Etat, utilisateurs urbains et agricoles de produits, producteurs de pesticides, collectivités locales, associations, Agence de l'eau, chambres d'agriculture, producteurs d'eau, experts... Il est co-animé par la DIREN et la DRIAF d'Ile-de-France.

Les ministres en charge de l'agriculture et de l'environnement ont lancé en août 2000 le plan national de lutte contre la pollution des eaux par les produits phytosanitaires dit « plan phyto ». Dans ce cadre, des actions nationales ont été mises en place (contrôle de pulvérisateurs, collecte EVPP et PPNU...). Le groupe Phyt'eaux propres met en œuvre et accompagne les actions au niveau régional. De plus, les ministres ont récemment demandé à ce que soit renforcé la mise en œuvre des plans d'action par les groupes régionaux de lutte contre les pollutions de l'eau par les produits phytosanitaires (note de service du 3 août 2004).

Les objectifs de la note précisent qu'il faut élaborer et mettre en œuvre rapidement les plans d'action sur les bassins versants (formaliser le plan dans un document de synthèse, fiche de suivi, indicateurs de suivi), renforcer les capacités de pilotages des groupes régionaux (échanges entre administrations, élaboration d'un document stratégique régional) et coordonner les financements.

## I- Les actions du groupe Phyt'eaux propres jusqu'en 2004

De 1998 à 2004, le groupe a travaillé sur la base de 4 sous-groupes :

1. Suivi de la contamination des eaux : Présidence Agence de l'eau, animation DIREN
2. Traitements des eaux : Présidence SAGEP, animation DRASS
3. Amélioration des pratiques : Présidence INAPG, animation DRIAF
4. Bassins versants expérimentaux : Présidence Conseil Régional, animation DRIAF

### 1) L'identification des pressions polluantes en Ile-de-France et le suivi de la contamination

L'Ile-de-France est une région très peuplée avec 11 millions d'habitants et de ce fait très urbanisée : 21% de la surface de la région est composée d'habitats, de voies de communication, de terrains de loisirs... Mais l'Ile-de-France est aussi très agricole : l'agriculture représente en effet plus de 50% de la surface régionale soit environ 633 000 hectares<sup>1</sup>. Les grandes cultures représentent la majorité de ces surfaces mais les cultures spéciales (horticulture, maraîchage et arboriculture), traditionnellement très importantes, en particulier en ceinture verte, sont encore présentes.

Les pressions polluantes en terme de phytosanitaires ont donc deux origines : des origines agricoles et des origines non agricoles (entretiens de la voirie, des espaces verts et de loisirs...). Il est difficile de connaître la part de chaque secteur dans la pollution totale.

Pour ce qui concerne l'alimentation en eau potable, 60% de la production d'eau potable est assurée par des prélèvements en eaux superficielles, notamment sur les grandes rivières, et près de 800 captages en eaux souterraines alimentent une majorité de communes rurales.

- **Le groupe régional a donc soutenu des actions dans ces deux secteurs depuis le début de son fonctionnement.**

---

<sup>1</sup> D'après le mode d'occupation des sols (MOS) de 1999 de l'IAURIF.

La connaissance de la contamination des eaux superficielles et souterraines à l'échelle de la région au travers des points de surveillance a permis de réaliser plusieurs bilans.

Le **bilan de contamination<sup>2</sup> 1997-2001**, dressé par le groupe Phyt'eaux propres et réalisé par agrégation des données de l'ensemble des producteurs (Agence de l'eau, collectivités, producteurs d'eau...), fait état d'une qualité de la ressource dégradée par les produits phytosanitaires tant pour les eaux superficielles (77% des points de prélèvements de qualité moyenne à mauvaise), que pour les eaux souterraines (58% des points de prélèvements de qualité moyenne à mauvaise).

Le dispositif de surveillance « réseau phyto » mis en place par la DIREN à partir de 2002 permet de renforcer le suivi de cette contamination (en 2004, 100 stations de prélèvements et 126 substances recherchées). Les derniers résultats 2003-2004 **confirment la dégradation des eaux superficielles** et mettent en évidence les cours d'eau de qualité médiocre à mauvaise : la Mauldre, la Bièvre, l'Yvette, l'Orge, le Morbras, l'Yerres, la Beuvronne, la Théroutte, le Grand Morin ; l'Almont mais aussi les secteurs de la Marne aval et de la Seine à partir de Paris.

Le Réseau Eaux Souterraines (RES), réseau patrimonial, a été mis en place par l'agence de l'eau Seine-Normandie en 1997. Il compte au total 96 captages de nature différente (AEP, industriel) et sont situés dans divers environnements (zones urbaines, industrielles, agricoles). Deux campagnes de mesures (hautes eaux et basses eaux) sont réalisées par an pour lesquelles le programme analytique prévoit l'analyse des pesticides.

### **Principaux contaminants engendrant des pollutions intenses de l'eau :**

- l'atrazine, le glyphosate, et son produit de dégradation l'AMPA ; désherbants totaux utilisés aussi bien en zone agricole qu'en zone urbaine ;
- divers désherbants utilisés en zone agricole : chlortoluron, bentazone, isoproturon, diflufenicanil, terbuthylazine.

En 2001, le groupe régional a souhaité avoir une vision plus claire des risques de pollution de l'eau par les phytosanitaires et a donc commandé à l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-de-France (IAURIF) une étude sur le risque de transfert des produits phytosanitaires vers les eaux. Cette étude, intitulée « Les bassins versants d'Ile de France et la pollution des eaux par les phytosanitaires », évalue ce risque de transfert selon des critères d'occupation du sol, de pression phytosanitaire et de paramètres locaux (battance, pente, drainage, densité hydrographique, vulnérabilité de nappes...).

Trois indicateurs de hiérarchisation ont permis de définir le risque de transfert de pesticides vers les eaux superficielles, en distinguant pesticides agricoles et urbains, et le risque de transfert de pesticides vers les eaux souterraines (annexe 1).

## **2) Le traitement des eaux**

Le groupe de travail « traitement des eaux » a souhaité faire un point sur les procédés permettant de rendre potable l'eau des collectivités locales polluée par les pesticides ou leurs métabolites. Un rapport de synthèse sur les traitements curatifs de l'eau a été élaboré précisant les normes sanitaires pour l'eau ainsi que les types de traitements à mettre en place suivant la nature et les caractéristiques des produits en présence en rappelant toutefois que même les meilleurs traitements ne peuvent éliminer qu'une certaine proportion de pesticides dans l'eau. Seules les mesures de prévention garantissent la préservation de la qualité de l'eau.

---

<sup>2</sup> La contamination des eaux par les produits phytosanitaires en région Ile-de-France, bilan d'activité 1997-2001 – Phyt'eaux propres – mars 2004

### 3) L'amélioration des pratiques phytosanitaires

L'objectif du groupe était d'évaluer les pratiques de traitements phytosanitaires et leur possibilité d'évolution. **Différents outils et documents** ont ainsi été élaborés dans le cadre du sous-groupe :

- Audit des services espaces verts et de formation des applicateurs en zone non agricole (ZNA),
- Plan de désherbage à destination des collectivités,
- Expérimentation de techniques alternatives en ZNA et sensibilisation,
- Etude du devenir des déchets phytosanitaires (EVPP, PPNU)
- Elaboration d'outils de communication : actions de sensibilisation des jardiniers amateurs aux bonnes pratiques phytosanitaires, guide de diagnostic des ravageurs et maladie, guides des bonnes pratiques destinés aux agriculteurs et à destination des services espaces verts des collectivités locales...

### 4) Les actions dans les bassins versants expérimentaux

Dans le cadre du groupe régional Phyt'eaux propres, des actions ont été conduites sur 5 bassins versants expérimentaux : Grand-Morin (77), Drouette (78), Montreuil-sur-Epte (95), Dragon (77), Morbras (94/77).

Les **actions conduites en 2001-2004 (annexe 2) sur les bassins versants expérimentaux franciliens** ont contribué à mieux connaître les mécanismes de transferts. Le raisonnement des pratiques et l'aménagement de l'espace permettent de diminuer ces transferts.

Des études plus poussées sur transferts et effluents phytosanitaires sont désormais du ressort de l'échelon national. Il est par contre nécessaire de développer les expériences de techniques alternatives aux traitements chimiques, pour engager une modification des pratiques phytosanitaires.

## II- La mise en place d'une nouvelle organisation

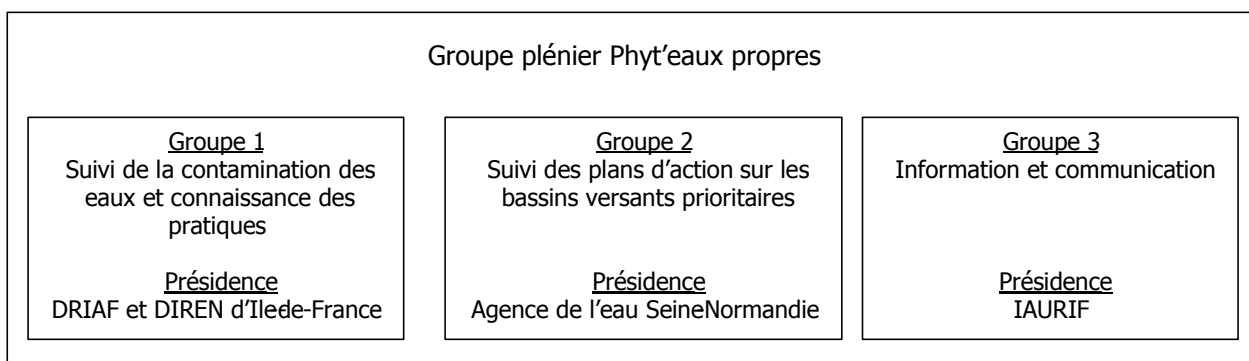
### 1) La réorganisation des groupes de travail

A la suite de cette première phase qui a permis au groupe d'acquérir une bonne connaissance de la situation de la pollution de l'eau dans la région et de réaliser de nombreux documents de sensibilisation, le Préfet de la région Ile-de-France a souhaité donner au groupe régional Phyt'eaux propres une nouvelle ambition et passer à une phase d'actions dynamiques et généralisées en Ile-de-France.

Dans ce but, une nouvelle organisation a été actée en réunion plénière le 18 juin 2004. Ses principes sont les suivants :

➔ Le groupe plénier Phyt'eaux propres se réunit au minimum une fois par an pour informer, faire le bilan, débattre des orientations et des priorités du programme annuel d'intervention. La composition du groupe plénier est donnée en annexe 3.

➔ Trois groupes travaillent autour des thématiques de (1) **suivi de la contamination et connaissance des pratiques**, (2) **suivi des plans d'action sur les bassins versants prioritaires** et (3) **renforcement de l'information et de la communication**.



Chaque groupe de travail se réunit une à deux fois par an. Ces groupes réalisent des expertises techniques, des études de projet et des propositions de mise en place de plans d'action. Leur bilan d'activité est présenté pour validation au groupe plénier.

→ Les principaux financeurs potentiels (Agence de l'eau Seine-Normandie, Conseil régional d'Ile-de-France, Parcs naturels régionaux, Conseils généraux, services déconcentrés de l'Etat...) constituent **un comité des financeurs** qui se réunit au minimum une fois par an afin de présenter les dispositifs de financement existants, de définir les priorités et d'analyser les possibilités de cofinancement.

Ce comité permet la rédaction et la mise à jour de fiches qui récapitulent les principaux financements publics existants dans la région et leur modalités d'attribution<sup>3</sup> (bénéficiaires, conditions, taux d'intervention, planchers et plafonds...). La structure de cette fiche est annexée au présent document (annexe 7).

Ce comité n'a qu'un rôle consultatif, chaque structure reste souveraine dans l'utilisation de ses crédits.

## 2) L'évolution du contexte

Les axes de travail du groupe régional s'inscrivent dans un cadre plus large, au niveau régional et à l'échelle du bassin :

- la mise en oeuvre de la **Directive cadre européenne sur l'eau (2000/60/CE)** : le premier des 4 grands enjeux identifiés pour le bassin Seine-Normandie est de protéger la santé et l'environnement en améliorant la qualité des eaux et des milieux aquatiques. La mise en oeuvre d'actions concourant à atteindre le bon état de ces eaux et de ces milieux aquatiques en 2015 est l'enjeu final de la directive cadre. L'atteinte de cet objectif passe tout d'abord par un arrêt de la dégradation du milieu. Parmi les substances prioritaires concernées 10 sont des produits phytosanitaires : alachlore, chlorfenvinphos, atrazine, simazine, trifluraline, isoproturon, diuron, endosulfan, chlorpyrifos, lindane.
- le **Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux** du bassin Seine-Normandie, en cours de révision, sera un moyen de concourir à cet objectif.
- le **Plan d'action stratégique de l'Etat en région (PASER)**, mis en place par le Préfet, définit dans la 4<sup>e</sup> orientation stratégique la priorité 4 : « prévenir le risque sanitaire et protéger la ressource en eau » ;
- le **Plan régional santé-environnement (PRSE)**, déclinaison par le Préfet de région du Plan national santé environnement arrêté par le Gouvernement pour la période 2004-2008 définit également deux priorités concernant la pollution de l'eau par les phytosanitaires :
  - \* action n°11 : « limiter la pollution des eaux et des sols par les pesticides », pilotée par la DRIAF et la DIREN, définit et suit des indicateurs ;
  - \* action n°36 : « organisation des données existantes », pilotée par la DIREN.
- la **lettre de mission du Préfet de région au chef de pôle « environnement »** du 9 mai 2005, définit des priorités pour le chef de pôle dans ce domaine.
- la **lettre de mission du Préfet de région au chef de pôle « économie agricole et monde rural »** du 9 mai 2005, définit des priorités pour le chef de pôle dans ce domaine.

Dans ce cadre, une action prioritaire transversale à tous les types d'utilisateurs et à tous les territoires en Ile-de-France fixée par le Préfet est le développement de la politique de contrôles.

---

<sup>3</sup> cette fiche est seulement indicative : chaque financeur est responsable des modalités d'attribution de ses fonds qu'il peut être amené à modifier.

Ainsi le service régional de la protection des végétaux (SRPV/DRIAF) procédera à 150 contrôles de la **distribution et de l'utilisation** de produits phytosanitaires en 2005 en complément des plans de contrôle et de surveillance résidus.

Le service régional de l'inspection du travail (SRITEPSA/DRIAF), de l'emploi et de la politique sociale agricole développe également des contrôles sur les **conditions de stockage et d'utilisation** des produits phytosanitaires.

### III- Les orientations du groupe pour 2005-2007

---

Parmi les divers usages de la ressource en eau, **l'alimentation en eau potable représente le principal enjeu pour la région Ile-de-France** (cf. annexes 4 et 5). Les teneurs en produits phytosanitaires peuvent rendre l'eau impropre à la consommation humaine et conduire à la fermeture de captages ou à la mise en œuvre de traitements spécifiques coûteux.

L'objectif principal est la **reconquête de la qualité des eaux superficielles et souterraines** en cohérence avec le bon état des eaux fixé par la directive cadre sur l'eau.

#### 1) La poursuite du suivi de la contamination des eaux et connaissance des pratiques

Outre l'établissement d'un état partagé de la contamination des eaux par les produits phytosanitaires au niveau régional, les objectifs du groupe de travail ont été élargis en intégrant l'amélioration de la connaissance des pratiques des utilisateurs de produits phytosanitaires.

##### **1.1. Etat de la contamination des eaux par les phytosanitaires**

- acquisition et valorisation des données de la qualité des eaux superficielles et souterraines de la région Ile-de-France en vue d'établir un état partagé de la contamination des eaux
- synthèse des techniques analytiques
- définition de la liste de molécules à rechercher au niveau régional
- diffusion des données de qualité des eaux au niveau local (fiche départementale, fiche par bassin versant ...)

##### **1.2. Connaissance des pratiques en zones agricoles et non agricoles**

- inventaire des études et enquêtes existantes
- évaluation des besoins

La mise en place de plans d'actions territorialisés doit contribuer à l'amélioration de la connaissance des pratiques.

Afin de mieux connaître les pratiques en zones agricoles et non agricoles, les partenariats avec les instituts techniques d'une part et les distributeurs de produits d'autre part doivent être renforcés.

Enfin, les services de l'Etat pourront utiliser dans ce sens des données statistiques, notamment autour de la mise en registre des pratiques phytosanitaires ou des ventes de produits.

##### **1.3. Mise en place d'un système d'alerte**

Mise en place d'un système d'alerte qui permette d'informer en temps réel l'ensemble des administrations et des MISE concernées lors de dépassement significatif des teneurs réglementaires dans les eaux.

## 2) La mise en place de plans d'action territorialisés

Afin de reconquérir la qualité de cette ressource, il devient urgent de mettre en œuvre des **plans d'action sur des territoires précis, identifiés comme prioritaires compte tenu notamment de leur situation particulièrement dégradée.**

Le groupe régional Phyt'eaux propres suscite, soutient et accompagne la mise en place de plans d'action. Il apporte son expertise aux porteurs de projet sur le choix et la définition du territoire et des actions à retenir. Il veille à la **cohérence entre les différents plans d'action développés** en Ile-de-France, et facilite les mises en relation des partenaires (prestataires, financeurs, ...).

### **2.1. Principe d'un plan d'action et examen par le groupe Phyt'eaux propres**

Sur un territoire défini, une structure porteuse de projet assure la maîtrise d'ouvrage et coordonne l'ensemble des actions. Cette structure doit disposer de moyens d'animation locale indispensables à la réussite de la conduite du plan d'action.

Un diagnostic préalable du territoire concerné permet d'établir un point initial, de cibler certaines actions et de mieux en définir les objectifs (voir les méthodes proposées par le CORPEN).

Le porteur de projet présente le plan d'action au groupe de travail 2 « suivi des plans d'action sur les bassins versants prioritaires » en rappelant les éléments de contexte, l'objectif, les actions et leur évaluation, le calendrier de mise en œuvre et le budget prévisionnel, ainsi que les différents financeurs potentiels (trame pour la formalisation d'un plan d'action en annexe 6).

Le projet est examiné si besoin par sous-groupe de travail rassemblant les acteurs concernés et les financeurs potentiels afin de concentrer les moyens sur des actions ciblées. Phyt'eaux propres permet au sein de ce sous-groupe de travail d'apporter un appui technique sur le projet, d'informer le porteur de projet des dispositifs de financement existants et de mobiliser les financeurs locaux.

Le groupe de travail n°2 émet un avis sur le projet final. Cet avis du groupe Phyt'eaux propres indique si le projet correspond ou non aux priorités du groupe régional.

Le porteur de projet sera sollicité par Phyt'eaux propres pour relayer son expérience locale et faire part, au sein du groupe de travail n°2, des difficultés émergentes.

### **2.2. Choix des territoires**

Les zones d'action prioritaires sont définies selon des critères objectifs :

- le niveau de qualité des eaux superficielles (cf. annexe 4),
- le niveau de qualité des eaux souterraines servant à l'alimentation en eau potable (cf. annexe 5),
- le risque de transfert de pesticides vers les eaux (selon l'étude IAURIF en annexe 1),
- les risques liés aux pratiques phytosanitaires,
- l'existence de diagnostic de type BAC (bassin d'alimentation de captage),
- la motivation des acteurs locaux.

Au vu des trois premiers critères, l'ensemble du territoire francilien peut être considéré comme prioritaire et il n'est donc pas défini de bassins versants prioritaires *a priori* par le groupe régional.

De manière générale, certaines actions de lutte contre la pollution de l'eau par les phytosanitaires ne peuvent avoir un impact significatif que si elles sont mises en œuvre de **manière significative** par rapport à une zone identifiée. Il s'agit de fixer un objectif par rapport à un périmètre pertinent et d'éviter la dispersion des actions : **le taux d'agriculteurs et/ou de collectivités engagés dans le projet doit être important dans le territoire choisi.**

L'implication et la motivation des acteurs locaux sont donc essentielles pour l'émergence et la réussite de projet sur un territoire.

Par rapport à l'objectif de qualité des eaux pour l'alimentation en eau potable, il existe une difficulté liée au fait que les aires d'approvisionnement des grands captages d'eau potable situés sur les fleuves de la Seine et de la Marne dépassent très largement l'Ile-de-France. L'objectif du groupe régional est donc de développer en premier lieu des actions sur des bassins versants limités et d'évaluer leurs efficacités. Ainsi, les actions dont l'efficacité aura été prouvée pourront ensuite servir d'exemples pour mener des opérations à plus grande échelle, ce qui sera nécessaire pour avoir un effet sur la qualité de l'eau des grands fleuves.

## 2.3. Contenu d'un plan d'action

### 2.3.1. Préalable

Compte-tenu des caractéristiques de la région Ile-de-France, il est essentiel de promouvoir des actions non seulement vers les **utilisateurs agricoles** mais aussi vers les **utilisateurs en zones non agricoles**.

Tous les utilisateurs des zones non agricoles doivent être ciblés : collectivités, particuliers, entreprises de transport (SNCF, RATP...), gestionnaires d'équipements sportifs et de loisirs.

Pour les collectivités, l'utilisation de phytosanitaires n'est pas toujours raisonnée et des progrès importants, pouvant se répercuter rapidement sur la qualité de l'eau, peuvent être réalisés (sur les types de produits appliqués, les doses, les zones traitées...).

La plupart des mesures citées ci-après, afin qu'elles aient une efficacité réelle doivent :

→ être mises en place **sur un territoire significatif**. La démarche doit donc être **collective** et porter en priorité sur des zones à risques ou a minima dans des zones où une dynamique d'actions existe déjà (voir 1.2.).

→ être précédées d'un **diagnostic de type 'CORPEN<sup>4</sup>** fait par un organisme compétent qui aboutit à une liste de préconisations adaptées au contexte afin de diminuer les risques de pollution à la parcelle (exemples : mise en place de dispositifs enherbés en fonction des risques de transferts, enquêtes sur les pratiques débouchant sur des préconisations d'amélioration...) et à la ferme (préconisations sur l'aménagement de la cour de ferme pour diminuer les risques de pollutions ponctuelles). Pour ce qui concerne les zones non agricoles, ce diagnostic est également important.

→ être suivies d'un **accompagnement technique** par le biais des Avertissements Agricoles® ou de bulletins techniques spécifiques (par exemple pour les zones non agricoles) validés par le service régional de la protection des végétaux. Une animation technique doit être faite autour de la mise en place de ces mesures.

Quelle que soit la mesure mise en place, afin que l'agriculteur et/ou la collectivité puisse évoluer vers une certaine autonomie, il est nécessaire :

→ qu'il/elle puisse suivre une **formation sur les techniques d'observations** (connaissance des nuisibles et de leur seuil de nuisance) pour déterminer s'il est opportun d'intervenir et comment intervenir, par quelle technique (connaissance de techniques alternatives à l'utilisation de produits phytosanitaires), et les précautions à prendre avant, pendant et après le traitement chimique si celui-ci est incontournable.

→ qu'il/elle soit sensibilisé sur les **impacts de ses pratiques sur l'environnement**. Pour cela, il est nécessaire qu'il/elle enregistre l'ensemble de ses pratiques, ses observations et qu'il/elle fasse un bilan annuel de ces enregistrements avec l'aide d'un technicien si nécessaire.

- **Ces éléments sont des conditions nécessaires au succès de la mise en place d'actions plus spécifiques et ils doivent donc être pris en compte dans l'élaboration de plans d'action.**

---

<sup>4</sup> Comité d'orientation pour les pratiques respectueuses de l'environnement

### 2.3.2. Actions à promouvoir en Ile-de-France

Les plans d'action sont composés de différentes mesures qui permettent de répondre aux enjeux identifiés par le diagnostic. A titre d'exemples, ci-dessous quelques actions classiques qui peuvent constituer la trame d'un plan d'action.

La lutte contre la pollution de l'eau par les phytosanitaires passe par deux types d'actions :

- des actions visant à **diminuer l'utilisation des phytosanitaires** ;
- des actions visant à limiter le **transfert des phytosanitaires vers la ressource**.

Ces mesures doivent être soutenues par la mise en place d'actions transversales de communication.

- **Actions visant à raisonner la lutte (d'un point de vue environnemental) et à réduire l'utilisation des produits**

- Utilisation d'**outils permettant de raisonner la lutte** (piégeage, observations dans la parcelle, ...),
- Raisonement de la lutte en privilégiant d'abord la **mise en œuvre de méthodes prophylactiques**<sup>5</sup> (ex : utilisation de variétés tolérantes aux maladies, allongement des rotations, décalage des dates de semis, densité de peuplement, confusion sexuelle, ...),
- Recours **aux techniques alternatives à la lutte chimique** telles que l'enherbement entre rangs en cultures pérennes, le binage, le désherbage mécanique et thermique et les techniques de lutte biologique.

Plus spécifiquement pour les zones non agricoles :

- Promotion de toute solution permettant de limiter le recours aux produits phytosanitaires : s'interroger sur la nécessité de traiter, concevoir des aménagements réduisant le recours aux produits phytosanitaires, encourager les populations à accepter les « mauvaises herbes », favoriser les méthodes alternatives au désherbage chimique,
- Développement des outils de raisonnement pour amener progressivement vers le « zéro phyto » : diagnostic des pratiques, le plan de désherbage afin d'adapter les pratiques de désherbage aux types de surfaces et d'espaces, charte phytosanitaire pour formaliser l'engagement des communes.

- **Actions visant à limiter le transfert des phytosanitaires vers le milieu**

Les préconisations faites ne doivent pas déplacer le transfert des produits phytosanitaires vers d'autres compartiments de l'environnement.

- **Interception des polluants**

- mise en place et entretien de **dispositifs tampons et de dispositifs enherbés**<sup>6</sup> au minimum dans les zones sensibles telles que les bords de cours d'eau, les fossés, mais également selon le contexte (défini par le diagnostic) les talus, les tourbières, dans des parcelles pentues transversalement à la

---

<sup>5</sup> la prophylaxie représente l'ensemble des mesures pouvant être conseillées afin de prévenir ou défavoriser l'installation d'un organisme nuisible et son développement dommageable sur un territoire donné. La prophylaxie repose : sur des moyens directs visant à éloigner ou à combattre l'organisme indésirable, des mesures indirectes ayant pour objectif de minimiser l'expression de la nuisibilité de l'organisme considéré.

<sup>6</sup> dont la largeur et l'implantation vont au-delà des mesures réglementaires obligatoires (bonnes conditions environnementales et directive nitrates pour les zones vulnérables).

penne, dans les zones de concentration, sur la totalité d'une parcelle, pour les périmètres de protection des captages d'eau potable,

- maintien de **dispositifs végétalisés permanents** telles que des haies.
- en zone urbaine, prise en compte de ces problématiques dans la gestion du système d'assainissement pour diminuer le ruissellement des eaux pluviales et l'entraînement des produits phytosanitaires.

#### o **Utilisation confinée des produits phytosanitaires**

Permet de réduire les pollutions ponctuelles et les transferts lors de la pulvérisation :

- adaptation du **matériel de pulvérisation** (pour diminuer les risques de dérives des embruns de pulvérisation lors d'un traitement au bord d'un cours d'eau par exemple et réduire les fonds de cuve),
- condition de **préparation des bouillies**,
- mise en place de postes sécurisés de **remplissage et de rinçage** des pulvérisateurs avec système de collecte des eaux (individuelles ou collectives),
- stockage des locaux de **stockage** des produits phytosanitaires,
- promotion de la collecte puis des systèmes de traitements des **effluents** phytosanitaires...
- collecte des **emballages** vides de produits phytosanitaires et les produits non utilisables pour les éliminer par les filières spécialisées ou de traitement.

#### ▪ **Actions de communication autour du plan d'action**

Communication sur les risques liés à l'utilisation de produits phytosanitaires auprès de tous les utilisateurs, en particulier les élus (résultats du suivi de la qualité des eaux, nombre de captages abandonnés et coûts engendrés...) et la population (information via les bulletins municipaux)

#### 2.3.3. Budget et financements

Dans tous les cas, l'évaluation du budget et la prévision des financements correspondants seront intégrées dans le document de présentation du plan d'action. Ils seront présentés de façon globale puis par action.

- Le budget prévisionnel détaillera les dépenses (animation, investissement...),
- En recette, il précisera les financements déjà obtenus, la part d'autofinancement apporté par le porteur de projet et les financements restant à trouver.

Si des opérateurs de terrain sont utilisés par le porteur de projet comme relais pour des actions locales, le budget du plan d'action détaillera également leurs budgets correspondant à ces actions (dépenses et recettes).

Le budget pourra également présenter (en regard des dépenses pour le plan d'action) les dépenses publiques et/ou privées évitées grâce la mise en œuvre du plan (mise en place d'un traitement de l'eau potable par exemple) si cela est opportun.

#### 2.3.4. Evaluation des plans d'actions

Pour chaque action composant le plan d'action, que ce soit en zone agricole ou en zone non agricole, un indicateur de suivi de l'efficacité doit être mis en œuvre sur la base des travaux du CORPEN<sup>7</sup>. Ces indicateurs, repris en annexe 8, sont de différents types : ils permettent de renseigner sur les **pressions** (pratiques, aménagements...), l'**état** (du milieu, de la ressource...) ainsi que sur les **réponses** apportée par les acteurs (moyens utilisés, actions mises en place...).

---

<sup>7</sup> Des indicateurs pour des actions locales de maîtrise des pollutions de l'eau d'origine agricole – Eléments méthodologiques, application aux produits phytosanitaires, CORPEN – juin 2003. Voir chapitre 2, tableau 5 présentation des indicateurs à l'échelle du bassin versant.

Le porteur de projet établira une liste d'indicateurs de suivi sur cette base et transmettra chaque année ces indicateurs au groupe Phyt'eaux propres.

- **Le groupe Phyt'eaux propres s'attachera à ce que sur un territoire donné, le plan d'action proposé intègre ces deux aspects : c'est-à-dire à la fois des actions visant à la diminution des transferts (en particulier par le biais de l'amélioration du matériel et de la mise en place de dispositifs tampons), mais aussi à la réduction de l'utilisation des produits par le raisonnement des pratiques.**
- **Les points cités en préalable (accompagnement technique et formation) sont également indispensables.**
- **Un dispositif d'évaluation du plan d'action devra être mis en place, des indicateurs de réponse, de pression et d'état seront précisés.**

### 3) Actions de communication et d'information

L'objectif du groupe est de sensibiliser les divers utilisateurs de produits phytosanitaires et assimilés en développant une nouvelle stratégie d'information.

#### **3.1. Définition d'une stratégie d'information**

- Inventaire et actualisation des outils et documents existants ;
- Définition d'un plan de diffusion ou de mise à disposition des documents existants ;
- Evaluation des besoins : définition de thèmes prioritaires en fonction du public ciblé et de moyens de communication adaptés.
- Diffusion d'information de deux types : sensibilisation à la problématique de la pollution des eaux par les produits phytosanitaires et diffusion d'information technique auprès des utilisateurs de pesticides.

#### **3.2. Elaboration de nouveaux outils et documents d'information**

- Définition des outils de communication les mieux adaptés aux publics à cibler et au message à transmettre (nouvelles technologies en particulier) ;
- valorisation et diffusion des informations produites par les autres groupes de travail. Communication d'informations techniques et méthodologiques auprès des utilisateurs de produits ou des acteurs de la problématique en général ;
- Détermination des modalités de réalisation de ces outils, au vu de la priorité donnée au message, mais aussi des moyens financiers et humains à mobiliser pour leur rédaction et leur diffusion ;
- synthèse de l'offre de formation sur la région Ile-de-France pour les utilisateurs agricoles et non agricoles de produits phytosanitaires ;
- suivi d'un réseau de surveillance et d'un outil d'information (bulletin d'information) et d'alerte phytosanitaire (positionnement des traitements) pour les utilisateurs en zones non agricoles ;
- organisation du colloque « services espaces verts et voiries » et participation à des manifestations thématiques sur le thème de l'eau et de la pollution par les produits phytosanitaires ;

## IV- L'évaluation des actions du groupe

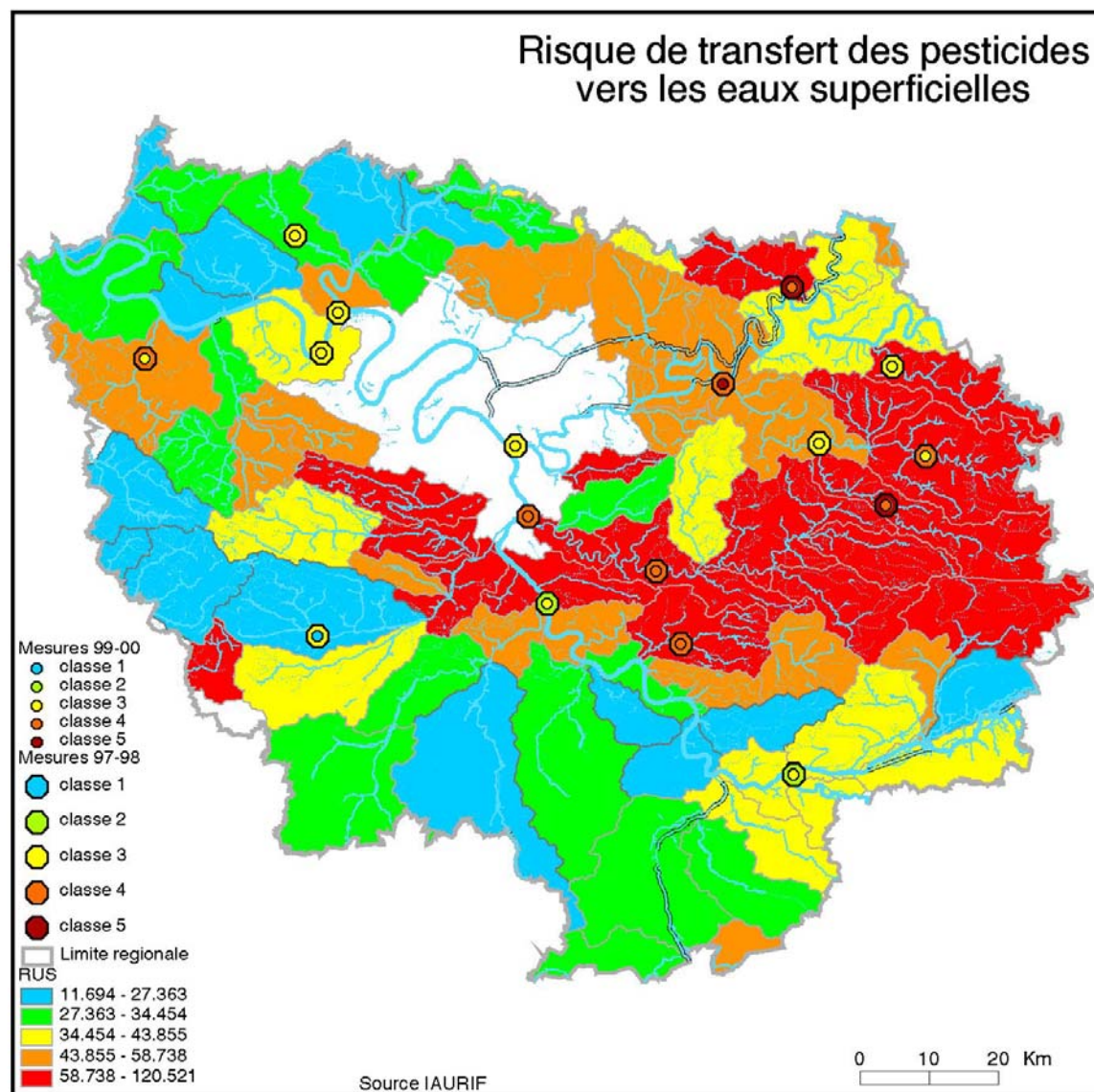
---

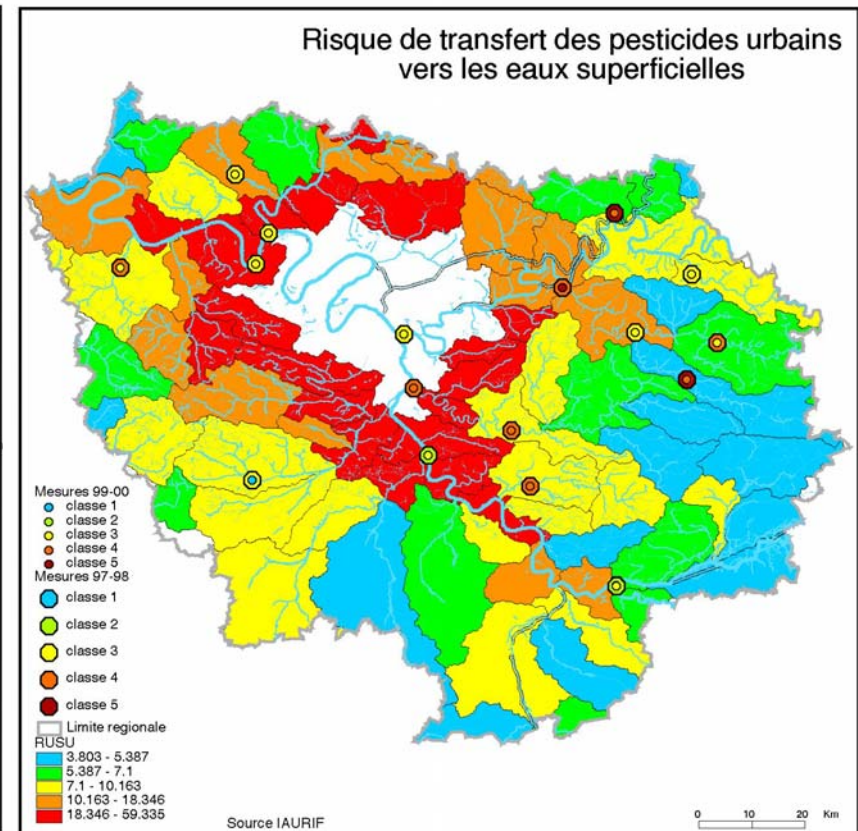
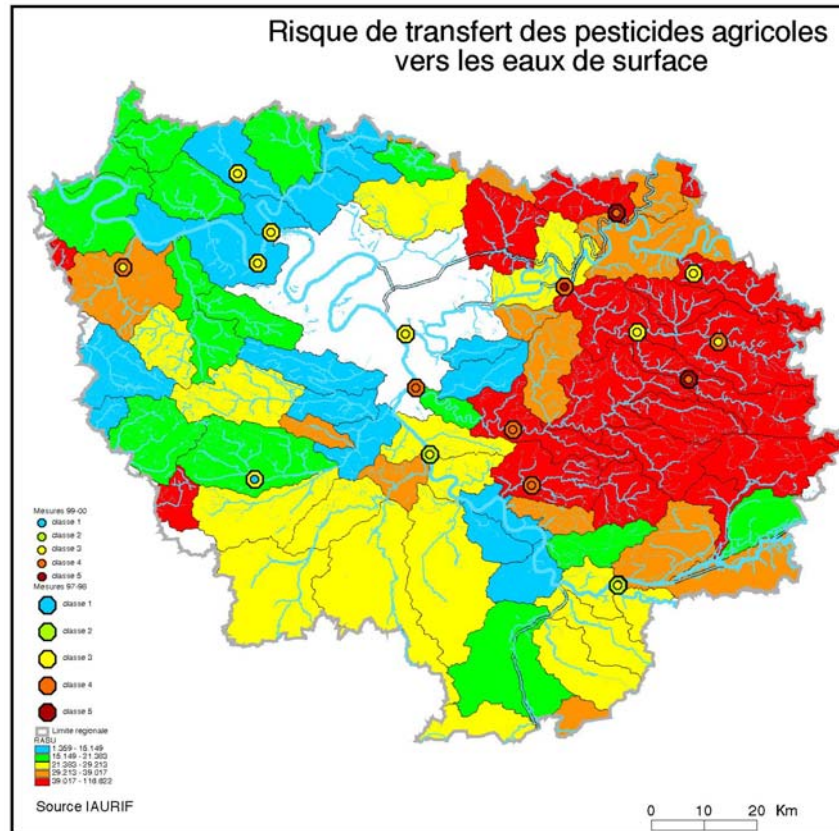
La dynamique engagée dans le cadre du groupe Phyt'eaux propres doit être évaluée au niveau régional.

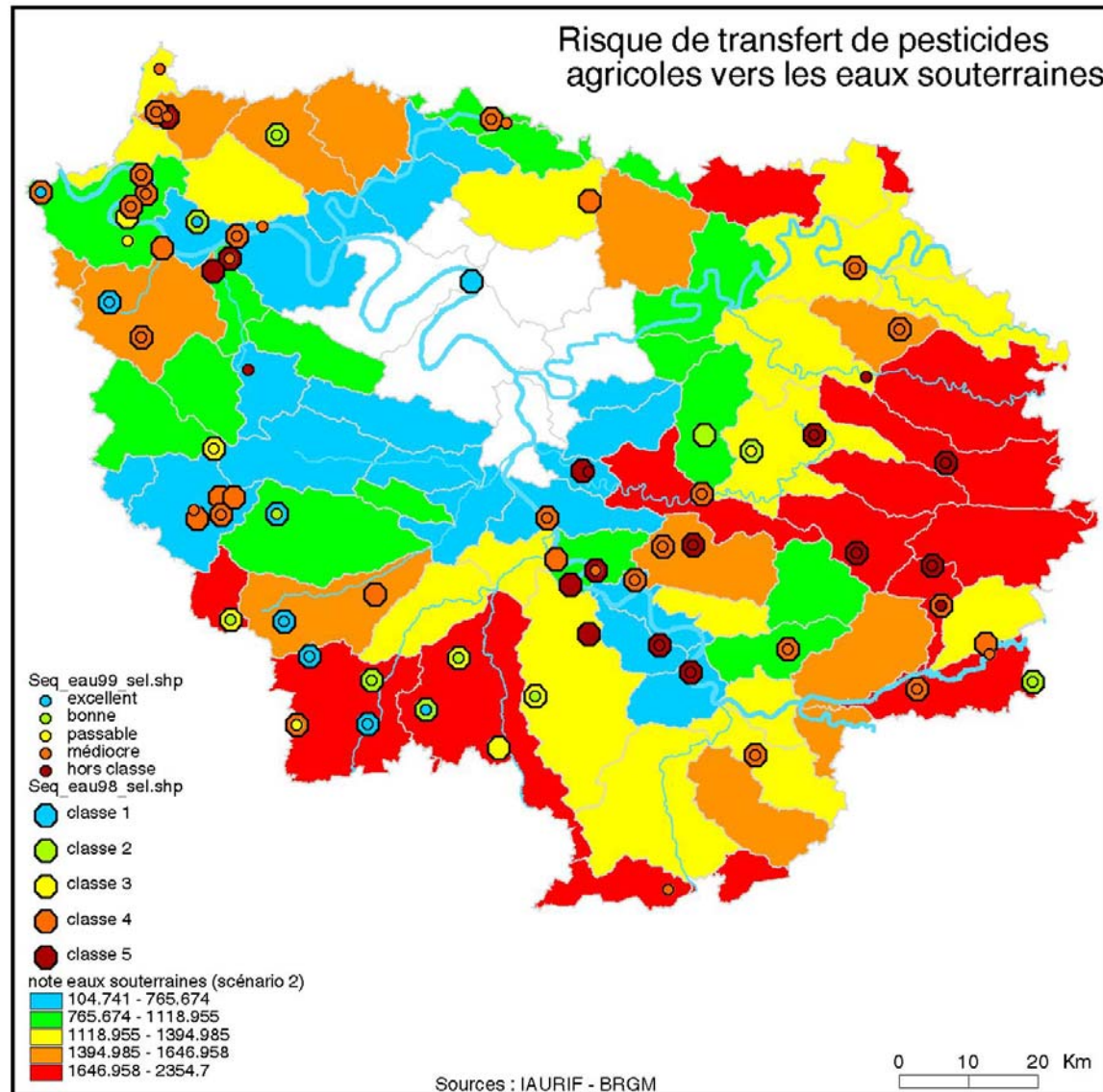
Afin d'estimer l'efficacité de la démarche, des indicateurs seront renseignés chaque année. La liste de ces indicateurs est établie par le ministère chargé de l'agriculture (DGAL) et le ministère chargé de l'environnement (Direction de l'eau) et est renseignée pour l'ensemble des groupes régionaux français, ce qui permet une comparaison au niveau national.

Une présentation du bilan de ces indicateurs pour la région sera faite au groupe plénier lors de sa réunion annuelle.

## Annexe 1 : Cartes de risques de transfert de produits phytosanitaires vers les eaux







## Annexe 2

### Structures membres du groupe Phyt'eaux propres Ile-de-France

#### **ADMINISTRATIONS :**

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Agriculture et de la Forêt d'Ile-de-France	Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales de Seine-et-Marne
Direction Régionale de l'Environnement	Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales des Yvelines
Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales d'Ile-de-France	Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales du Val-de-Marne
Direction Régionale de l'Equipement	Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales de l'Essonne
Agence de l'Eau Seine-Normandie	Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales du Val-d'Oise
Agence de l'Eau Seine-Normandie Direction de secteur des Rivières d'Ile de France	Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales de Paris
Préfecture de Région d'Ile-de-France	Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales de Seine-Saint-Denis
Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de Seine-et-Marne	Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales des Hauts-de-Seine
Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt des Yvelines	Direction Régionale et Interdépartementale de l'Agriculture et de la Forêt d'Ile-de-France MISE Paris/proche couronne
Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de l'Essonne	Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de Seine-et-Marne MISE de Seine-et-Marne
Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Val-d'Oise	Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Val-d'Oise MISE du Val-d'Oise
CORPEN	Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt des Yvelines MISE des Yvelines
Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Direction Générale de l'Alimentation	Direction Départementale de l'Equipement de l'Essonne MISE de l'Essonne
Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable Direction de l'Eau	

**UTILISATEURS DE PRODUITS :**

Chambre Régionale d'Agriculture d'Ile-de-France	SNCF
Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne	DDE de Seine-et-Marne
Chambre Interdépartementale d'Agriculture d'Ile-de-France	DDE de Seine Saint-Denis
Centre Régional des Jeunes Agriculteurs d'Ile-de-France	DDE des Hauts de Seine
Fédération Régionale des Syndicats d'Exploitants Agricoles d'Ile-de-France	DDE du Val de Marne
Fédération Interdépartementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles d'Ile-de-France	DDE de l'Essonne
Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de Seine-et-Marne	DDE des Yvelines
Fédération Régionale des Coopératives Agricoles d'Ile-de-France	DDE du Val d'Oise
Groupement des Agriculteurs Biologiques d'Ile-de-France	Aéroport de Paris
Fédération Française de Golf	Association Française des Directeurs de Jardins et d'Espaces Verts, représentation Ile de France
Association des Greenkeepers de France (AGREF)	

**FILIERE PHYTOSANITAIRE :**

UIPP (Union des industries de la protection des plantes)	Union des Coopératives Agricoles d'Agro Fourniture
UPJ (Union des entreprises pour la Protection des Jardins et espaces verts)	Fédération du Négoce Agricole
Fédération Nationale des Métiers de la Jardinerie	SYGMA

**PRODUCTEURS D'EAU :**

SAGEP
SEDIF
SPDE
Compagnie Générale des eaux
Lyonnaise des eaux

**CONSOMMATEURS, ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT :**

UFC QUE CHOISIR Ile de France	Ile-de-France Environnement
AQUI'Brie	Association Seine-et-Marnaise de sauvegarde de la Nature
Parc Naturel Régional du Vexin Français	Essonne Nature Environnement
Parc Naturel Régional du Gâtinais Français	Yvelines Environnement
Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse	Val-d'Oise Environnement

**EXPERTS :**

ARVALIS – Institut du végétal
CEMAGREF
BRGM
PIREN SEINE
INA-PG
CEREVE/ENPC
CNFPT – Grande Couronne
CNFPT – Première Couronne
FREDON Ile-de-France
TECOMAH / CCIP

**COLLECTIVITES LOCALES :**

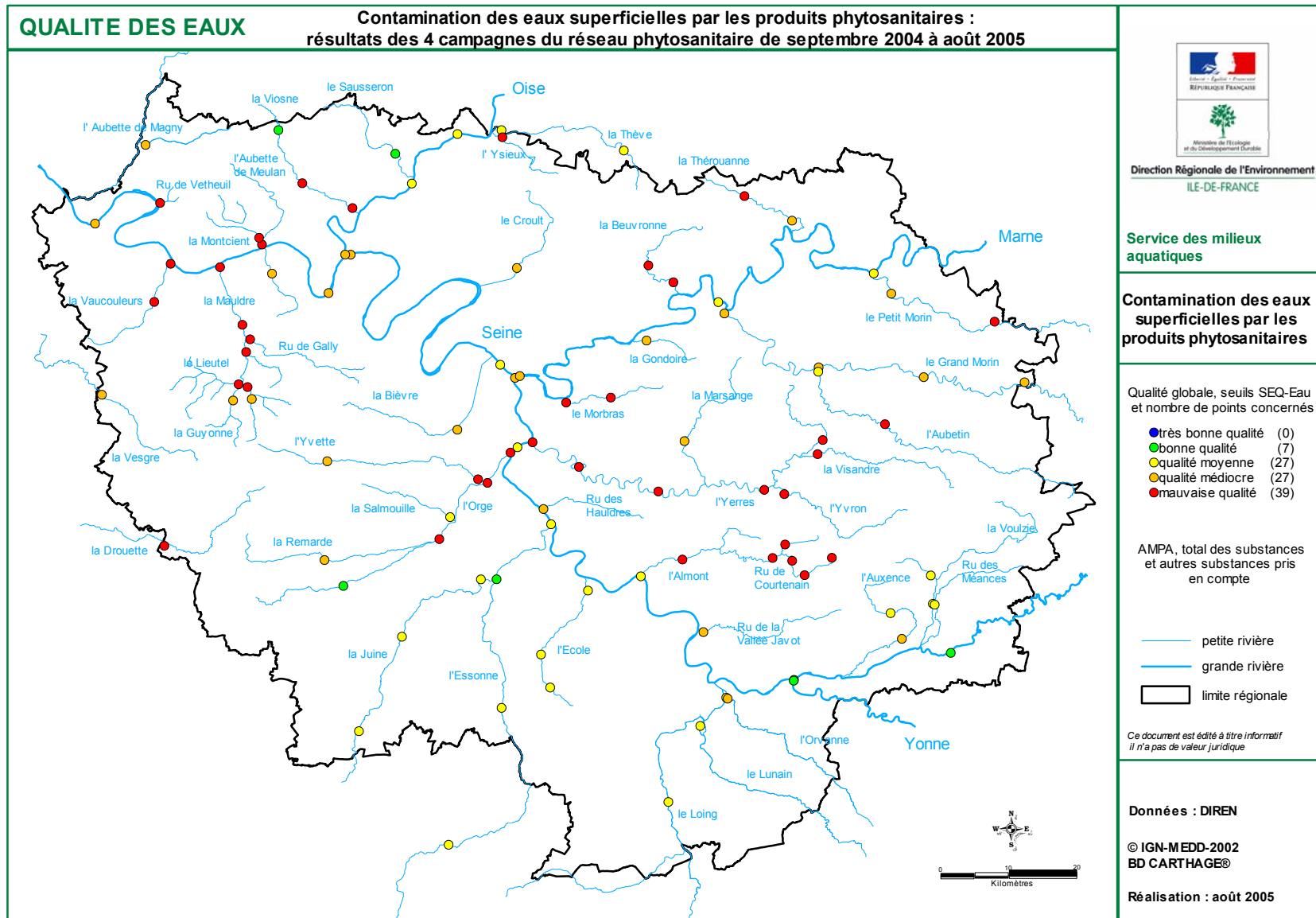
Conseil Régional d'Ile-de-France
Conseil Général du Val-de-Marne
Conseil Général de l'Essonne
Conseil Général du Val-d'Oise
Conseil Général de Seine-et-Marne
Conseil Général des Yvelines
Conseil général des Hauts de Seine
Conseil Général de Seine-Saint-Denis
Ville de Paris, Direction des Parcs, Jardins, et Espaces Verts
IAURIF
Division environnement urbain et rural (DEUR)
Conseil National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF)
Syndicat Marne-Vive
Association des Maires d'Ile de France
CAUE 95
Comité de Bassin Hydrographique de la Mauldre et de ses affluents (COBAHMA)
Commission locale de l'eau du SAGE de la Beauce - Syndicat du Pays Beauce Gatinais en Pithiverais
Syndicat mixte de la vallée de l'Orge Aval (SIVOA)
Commission locale de l'eau du SAGE de l'Yerre
Commission locale de l'eau du SAGE Orge- Yvette - S.I.A.H.V.Y.

### Annexe 3

#### Bilan bassins versants expérimentaux

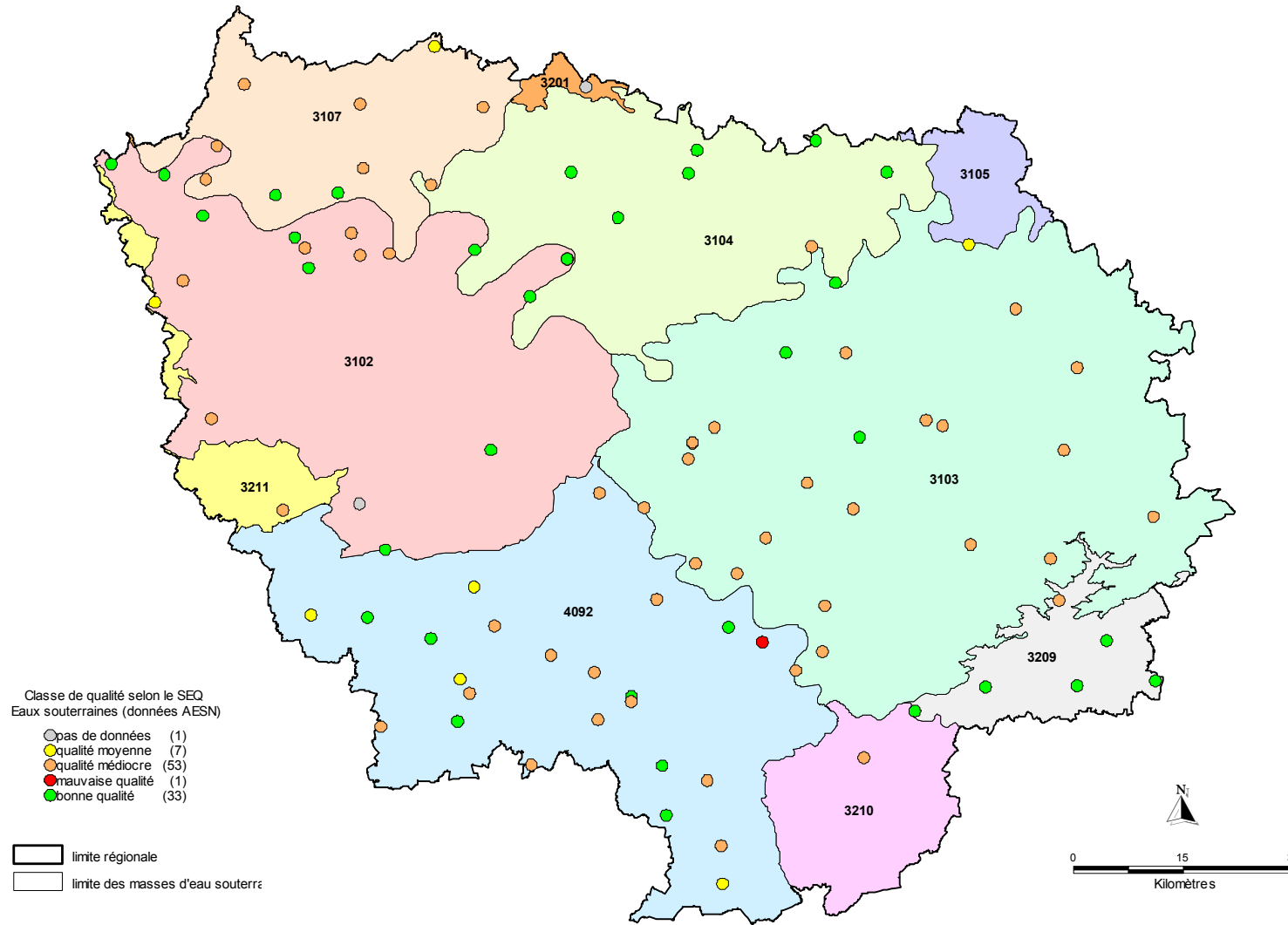
Bassin versant	Dépt.	Sup.ha	Caractéristiques	Animation	Financement	Diagnostic de BV	Plan d'action
Grand Morin 2 sous-bassins versants pilotes (ru du Coutant, ru de Drouilly)	77	120000	94 communes et près de 800 exploitations agricoles	SEDIF Chambre d'agriculture	ITCF SEDIF Chambre d'agriculture Conseil régional Agence de l'eau Seine Normandie CTE DIREN	oui	diagnostic de cours de ferme et aménagements
							diagnostic parcellaire et aménagements
							formation et sensibilisation des agriculteurs
							suivi de la qualité de l'eau
							expérimentation photocatalyse
étude efficacité bandes boisées							
Montreuil-sur-Epte	95	280	6 exploitations agricoles	DDAF	Conseil Général Agence de l'eau Seine Normandie PNR Vexin Europe (projet PEGASE) BRGM Conseil Régional Chambre d'agriculture	oui	enquête pratiques (stagiaire DRIAF)
							Etude des transferts dans sol (BRGM)
							Contrôle matériel de pulvérisation
							substitution atrazine
							suivi mensuel eau nappe (atrazine, DEA, acétochlore, isoproturon et métabolite, chlortoluron et métabolite)
Morbras	94/77	5500		Conseil général CEREVE Phyt'eaux propres	Phyt'eaux propres	oui	étude des pratiques et transferts
							étude sociologique sur utilisation en ZNA
							suivi analytique depuis 22 ans par le département
							étude gestion déchets phytosanitaires
							évaluation des outils de sensibilisation
Dragon	77	2500	6 communes, 35 exploitations agricoles 13% culture en betterave sucrière et fourragère	SAGEP et AGPM	Agriculteurs SAGEP Firmes Conseil Régional Agence de l'eau Seine Normandie (70%)	oui	enquête annuelle pratiques agricoles depuis 1994
							diagnostic de cours de ferme et aménagements
							suivi analytique (6 points, 30 substances/15 jours)
							substitution de l'atrazine (10 ans)
							bulletin d'information périodique pour utilisateurs de produits
Drouette	78	2500		DDAF		oui	suivi analytique 2002

## Annexe 4



## Annexe5 (carte en cours de validation par l'AESN)

Etat de la contamination des eaux souterraines par les pesticides en 2004 :



## Annexe 6

### Trame pour la formalisation d'un plan d'action sur un bassin versant

Présentation du plan d'action		
<b>description</b>	Nom du BV	
	Localisation	
	Superficie	
	Ressource concernée	
	Description, contexte, objectifs	
<b>Animation</b>	Organisme	
	Contact	
<b>Actions</b>	Liste des actions mises en place	1 : 2 : ... n :
<b>financement</b>	Coût total prévisionnel	
	Financeurs	

Action 1				
nom de l'opération				
objectifs généraux				
descriptif de l'action				
Maître d'ouvrage				
Maître d'œuvre				
Dates de départ et de fin de l'action	départ :		fin :	
Suivi de l'action	objectifs :		indicateurs associés :	
Résultats	Attendus :		obtenus :	
diffusion et transfert des résultats				
financement détaillé (détailler si variable selon les années)	financeurs	montant	coûts	montant
	total		total	

Action n				
nom de l'opération				
objectifs généraux				
descriptif de l'action				
Maître d'ouvrage				
Maître d'œuvre				
Dates de départ et de fin de l'action	départ :		fin :	
Suivi de l'action	objectifs :		indicateurs associés :	
Résultats	Attendus :		obtenus :	
diffusion et transfert des résultats				
financement détaillé (détailler si variable selon les années)	financeurs	montant	coûts	montant
	total		total	



## Annexe 8

Indicateurs proposés par le CORPEN à l'échelle d'un bassin versant.

### Echelle : bassin versant

Légende															
<p><b>(R)</b> Réponse</p> <p><b>(P)</b> Pression</p> <p><b>(E)</b> Etat</p>	<p><b>199</b> Enoncé de l'indicateur numéroté (calculer la valeur actuelle)</p> <p><b>99</b> <input type="checkbox"/> Indicateur « Oui / Non »</p> <p><b>↗ ↘</b> Evolution de l'indicateur</p> <p style="font-size: small;">                     { -Tendance (variation par rapport aux valeurs des précédents exercices...)                      -Objectif visé (par rapport à une valeur de référence,...)                 </p>														
<b>(R) Implication des acteurs</b>															
<p><b>Moyens humains pour la mise en place d'un programme de lutte</b></p> <p>Partenariat : <b>(1)</b> Nombre de réunions annuelles du comité de pilotage et du comité technique      <b>1'</b> <input type="checkbox"/> Présence d'un responsable de la coordination technique</p> <p>Travail : <b>(2)</b> Nombre d'ETP (Equivalent Temps Plein) annuels consacrés programme de lutte</p>															
<p><b>Mise en place d'actions de formation et de conseil collectifs</b></p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 70%; border-right: 1px solid black; padding: 2px;"> <p><b>(3)</b> Avertissements diffusés par les organismes techniques : Nombre et Impact (nb d'adhérents, de consultations, ...)</p> <p><b>(4)</b> Bulletins techniques dans la presse locale : Nombre et Impact (nb d'abonnés, ...)</p> <p><b>(5)</b> Réunions techniques spécifiques avec les agriculteurs : Nombre de réunions et Taux de participants (cumulé, par exercice -annuel,...-)</p> <p><b>(6)</b> Production et diffusion de documents spécifiques à l'action : Nombre et Champ de diffusion (communes, personnes touchées...)</p> <p><b>(7)</b> Formations spécifiques organisées avec évaluation des acquis : Taux d'agriculteurs présents par thème (cumulé, par exercice -annuel,...-)</p> <p><b>(8)</b> Sensibilisation à la dangerosité des produits et au port des protections individuelles : Taux d'agriculteurs se protégeant</p> </td> <td style="width: 30%; padding: 2px;"> <p>↗ -objectif 100% des agriculteurs</p> <p>↗ -objectif local</p> <p>↗ -objectif local</p> <p>↗ -objectif 100%</p> </td> </tr> </table>		<p><b>(3)</b> Avertissements diffusés par les organismes techniques : Nombre et Impact (nb d'adhérents, de consultations, ...)</p> <p><b>(4)</b> Bulletins techniques dans la presse locale : Nombre et Impact (nb d'abonnés, ...)</p> <p><b>(5)</b> Réunions techniques spécifiques avec les agriculteurs : Nombre de réunions et Taux de participants (cumulé, par exercice -annuel,...-)</p> <p><b>(6)</b> Production et diffusion de documents spécifiques à l'action : Nombre et Champ de diffusion (communes, personnes touchées...)</p> <p><b>(7)</b> Formations spécifiques organisées avec évaluation des acquis : Taux d'agriculteurs présents par thème (cumulé, par exercice -annuel,...-)</p> <p><b>(8)</b> Sensibilisation à la dangerosité des produits et au port des protections individuelles : Taux d'agriculteurs se protégeant</p>	<p>↗ -objectif 100% des agriculteurs</p> <p>↗ -objectif local</p> <p>↗ -objectif local</p> <p>↗ -objectif 100%</p>												
<p><b>(3)</b> Avertissements diffusés par les organismes techniques : Nombre et Impact (nb d'adhérents, de consultations, ...)</p> <p><b>(4)</b> Bulletins techniques dans la presse locale : Nombre et Impact (nb d'abonnés, ...)</p> <p><b>(5)</b> Réunions techniques spécifiques avec les agriculteurs : Nombre de réunions et Taux de participants (cumulé, par exercice -annuel,...-)</p> <p><b>(6)</b> Production et diffusion de documents spécifiques à l'action : Nombre et Champ de diffusion (communes, personnes touchées...)</p> <p><b>(7)</b> Formations spécifiques organisées avec évaluation des acquis : Taux d'agriculteurs présents par thème (cumulé, par exercice -annuel,...-)</p> <p><b>(8)</b> Sensibilisation à la dangerosité des produits et au port des protections individuelles : Taux d'agriculteurs se protégeant</p>	<p>↗ -objectif 100% des agriculteurs</p> <p>↗ -objectif local</p> <p>↗ -objectif local</p> <p>↗ -objectif 100%</p>														
<p><b>Communication et valorisation de l'action vers l'extérieur</b></p> <p><b>(9)</b> Communication vers les relais d'opinion (presse agricole nationale, régionale, presse généraliste régionale,...) : nombre de documents, de journées...</p> <p><b>(10)</b> Communication technique afin d'étendre l'impact de l'action menée sur le BV à une zone plus large ou à d'autres BV : nombre de journées / public concerné</p>															
<b>Sources agricoles diffuses</b>															
<p><b>(R) Programme de sensibilisation générale des agriculteurs - évolution des techniques (conseil collectif)</b></p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 30%; border-bottom: 1px solid black; padding: 2px;"><b>11</b> <input type="checkbox"/> Base technique commune entre prescripteurs définie par le comité techn.</td> <td style="width: 70%;"></td> </tr> <tr> <td style="border-bottom: 1px solid black; padding: 2px;"><b>(11')</b> Taux d'engagement des organismes de prescription</td> <td style="padding: 2px;">↗ -objectif 100%</td> </tr> <tr> <td style="border-bottom: 1px solid black; padding: 2px;"><b>12</b> <input type="checkbox"/> Charte avec préconisations techniques spécifique à l'action</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="border-bottom: 1px solid black; padding: 2px;"><b>(12')</b> Taux de signatures depuis le début de l'action</td> <td style="padding: 2px;">↗ -objectif 100%</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;"><b>(13)</b> Taux d'agriculteurs enregistrant leurs pratiques</td> <td style="padding: 2px;">↗ -objectif 100%</td> </tr> </table>	<b>11</b> <input type="checkbox"/> Base technique commune entre prescripteurs définie par le comité techn.		<b>(11')</b> Taux d'engagement des organismes de prescription	↗ -objectif 100%	<b>12</b> <input type="checkbox"/> Charte avec préconisations techniques spécifique à l'action		<b>(12')</b> Taux de signatures depuis le début de l'action	↗ -objectif 100%	<b>(13)</b> Taux d'agriculteurs enregistrant leurs pratiques	↗ -objectif 100%	<p><b>(P) Stratégie de traitements sur l'ensemble du BV</b></p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 70%; border-right: 1px solid black; padding: 2px;"><b>(14)</b> Taux (% SAU) de mise en oeuvre de la protection phytosanitaire conforme aux préconisations locales établies en suite au diagnostic</td> <td style="width: 30%; padding: 2px;">↗ -objectif 100%</td> </tr> <tr> <td style="border-bottom: 1px solid black; padding: 2px;"><b>(15)</b> Utilisation des substances actives (Dose, surface développée traitée, quantité totale apportée) faisant l'objet d'un conseil dans le cahier technique</td> <td style="padding: 2px;">↘ -objectif diminution des substances à problème et augmentation contrôlée des substances de substitution.</td> </tr> </table> <p style="text-align: center; font-size: small; margin-top: 5px;"> <span style="background-color: #ffffcc; padding: 2px;">FICHE N° 1</span>      <span style="background-color: #ffffcc; padding: 2px;">FICHE N° 2</span> </p>	<b>(14)</b> Taux (% SAU) de mise en oeuvre de la protection phytosanitaire conforme aux préconisations locales établies en suite au diagnostic	↗ -objectif 100%	<b>(15)</b> Utilisation des substances actives (Dose, surface développée traitée, quantité totale apportée) faisant l'objet d'un conseil dans le cahier technique	↘ -objectif diminution des substances à problème et augmentation contrôlée des substances de substitution.
<b>11</b> <input type="checkbox"/> Base technique commune entre prescripteurs définie par le comité techn.															
<b>(11')</b> Taux d'engagement des organismes de prescription	↗ -objectif 100%														
<b>12</b> <input type="checkbox"/> Charte avec préconisations techniques spécifique à l'action															
<b>(12')</b> Taux de signatures depuis le début de l'action	↗ -objectif 100%														
<b>(13)</b> Taux d'agriculteurs enregistrant leurs pratiques	↗ -objectif 100%														
<b>(14)</b> Taux (% SAU) de mise en oeuvre de la protection phytosanitaire conforme aux préconisations locales établies en suite au diagnostic	↗ -objectif 100%														
<b>(15)</b> Utilisation des substances actives (Dose, surface développée traitée, quantité totale apportée) faisant l'objet d'un conseil dans le cahier technique	↘ -objectif diminution des substances à problème et augmentation contrôlée des substances de substitution.														

[1]

(Sources agricoles diffuses)

Risque parcellaire et paysager - aménagements

( R ) Programme spécifique aux parcelles à risque, conseil individuel

( P ) Aménagements et autres mesures en parcelles à risques

( E ) Eléments du paysage protégeant la ressource contre la contamination directe

<p>Diagnostic parcellaire</p> <p><b>(16)</b> Nb techniciens formés au diagnostic parcellaire</p> <p><b>(17)</b> Taux de parcelles / d'exploitations diagnostiquées</p> <p><b>(18a)</b> Nombre de contrats signés ou d'engagements à des aménagements ou modifications de pratiques</p> <p><b>18b</b> ☑ Conseil individuel relatif aux aménagements</p>	<p>Répartition des parcelles à risques <span style="float: right;">FICHE N° 3</span></p> <p><b>(19a)</b> Taux (effectif de parcelles, ha) de parcelles à risque</p> <p><b>(19b)</b> Taux (effectif de parcelles, ha) de parcelles à risque réductible par aménagement</p> <p><b>(19c)</b> Taux (effectif de parcelles, ha) de parcelles à risque aménagées</p> <p><b>(19d)</b> Taux d'aménagement</p>	<p><b>(20)</b> Linéaire de ruisseau+fossé protégé (naturellement ou par aménagement) contre la dérive / Linéaire de ruisseau+fossé à protéger</p> <p><b>(21)</b> Surface en prairies, bois,... en position de tampon / SAU</p>
<p>Plan d'action</p> <p><b>22a</b> ☑ Conseil individuel relatif aux programmes de traitement</p> <p><b>22b</b> ☑ Conseil individuel relatif aux techniques complémentaires (façons culturales limitant les transferts,...)</p> <p><b>22c</b> ☑ Conseil individuel relatif aux changements de rotation et assolement</p>	<p>Modification des pratiques</p> <p><b>(23)</b> Taux (exploitations, effectif de parcelles, ha) présentant des pratiques modifiées (suivant les conseils) en parcelles à risques, dont:</p> <p><b>(23a)</b> %... ayant mis en place des techniques alternatives</p> <p><b>(23b)</b> %... ayant changé de période d'application</p> <p><b>(23c)</b> %... ayant changé de substance</p> <p><b>(23d)</b> %... ayant adopté des techniques complémentaires (façons culturales limitant les transferts,...)</p> <p><b>(23e)</b> %... ayant changé la rotation sur la parcelle</p> <p><b>(23')</b> Taux d'exploitations ayant des pratiques modifiées sur l'ensemble de l'exploitation</p> <p><b>(24)</b> = <b>(15)</b> pour les parcelles à risque</p> <p><b>(27)</b> Taux d'entretien chimique/mécanique/manuel des bordures de parcelles à risque</p>	<p>Substances transférées (cf Etat de contamination p.4)</p> <p><b>(25)</b> Masses de substances transférées de cahier de préconisations transférées → voir <b>(57)</b> + <span style="float: right;">FICHE N° 6</span></p> <p><b>(26)</b> = <b>(25)</b> / <b>(15)</b> Taux de substances transférées</p>

[2]

## Sources agricoles ponctuelles

### ( R ) Programme de lutte contre les pollutions ponctuelles

#### Diagnostic au siège d'exploitation

<b>(28)</b> Nb techniciens formés au diagnostic pollutions ponctuelles	↗ -objectif local
<b>(29)</b> Nb exploitations diagnostiquées / nb exploitations du BV	↗ -objectif 100% ou local

#### Programme d'amélioration des stockages

<b>(30)</b> Investissement pour la mise en conformité de locaux de stockage	↗ -objectif local
---	-------------------

#### Programme d'amélioration des pulvérisateurs

<b>(32)</b> Investissement en pulvérisateurs et améliorations	↗ -objectif local
---	-------------------

#### Programme d'amélioration des aires de remplissage

<b>(34)</b> Investissement en aires de remplissage	↗ -objectif local
--	-------------------

#### 36 ☑ Action de sensibilisation à la gestion des fonds de cuve

<b>(37)</b> Investissement en aires de rinçage sécurisées et aires de récupération	
--	--

#### 40 ☑ Mise en place d'une filière de collecte EVPP PPNU

<b>(40')</b> Taux de distributeurs ayant adhéré	↗ -objectif 100%
<b>(40'')</b> Taux d'agriculteurs participant à l'opération	"
<b>(41)</b> Coût de la campagne de collecte et élimination	↗ -objectif local

### ( P ) Techniques d'application et de manipulation

#### Stockage des produits

<b>(31)</b> Taux d'agriculteurs ayant local de stockage conforme aux recommandations du CORPEN	↗ -objectif 100%
--	------------------

#### Pulvérisateurs

<b>(33)</b> taux (et taux de SAU correspondante) présentant des améliorations, incluant :	↗ -augmentations -objectifs 100%
<b>(33a)</b> % contrôlés depuis moins de 3 ans par un organisme compétent	" "
<b>(33b)</b> % équipés d'une cuve de rinçage	" "
<b>(33c)</b> % équipés de systèmes visant à limiter la dérive	" "

#### Aires de remplissage

<b>(35)</b> taux d'exploitations (et taux de SAU correspondante) avec aire de remplissage sécurisée pour la protection de la ressource en eau. Incluant, par type d'amélioration :	↗ -augmentations -objectif 100%
<b>(35a)</b> % d'exploitations avec cuve intermédiaire ou clapet anti-retour	" "
<b>(35b)</b> % d'exploitations avec système antidébordement, volucompteur, récupération des eaux souillées	" "
<b>(35c)</b> % d'exploitations avec rince-bidon	" "

#### Pratiques après traitement FICHE N° 5

<b>(38)</b> % d'exploitations avec aire de rinçage sécurisée et/ou aire de récupération	↗ -objectif 100%
<b>(39a)</b> % d'exploitations et SAU avec dilution-épandage sur surface déjà traitée	↗ -objectif 100%
<b>(39b)</b> % d'exploitations et SAU avec dilution-épandage sur autre culture ou jachère	↘ -objectif 0%
<b>(39c)</b> % d'exploitations et SAU avec vidange sur surface imperméable ou fossé	↘ -objectif 0%

#### Gestion des PPNU et EVPP

<b>(42)</b> gisement (masse) de PPNU	↘ -objectifs 0
<b>(43)</b> taux d'élimination correcte des EVPP (filière ou opération)	↗ -objectif 100%
<b>(44)</b> quantité ou taux d'élimination correcte des PPNU	↗ -objectif 100%
<b>(45)</b> nombre de dépôts sauvages	↘ -objectif 0

[3]

## Traitement des zones non agricoles

( R ) Formation Communication	( P ) Pratiques et sites
<p>Mise en place d'actions de formation avec évaluation des acquis</p> <p><b>46</b> Taux d'applicateurs formés      ↗ -objectif local</p> <p><b>47</b> Nombre d'heures-stagiaires      ↗ -objectif local</p> <p><b>48</b> Nombre d'agents applicateurs ayant reçu une formation spécifique datant de moins de 5 ans      ↗ -objectif local</p>	<p>Utilisations professionnelles</p> <p><b>50</b> Surfaces ou linéaires traités (perméables   imperm.) dans le BV      ↗↘ -évolution</p> <p><b>51</b> Surfaces recevant un traitement en localisé (par rapport à plein)      ↗ -augmentation</p> <p><b>52</b> Surface traitée non chimiquement / surface traitée      ↗ -augmentation</p> <p><b>53</b> Quantités de substances épandues en périodes « à risques »      ↘ -diminution</p>
<p>Mise en place d'un enregistrement des pratiques</p> <p><b>49</b> Nb d'entités-applicateurs enregistrant les pratiques      ↗ -objectif local</p>	<p>Utilisations en amateur</p> <p><b>54</b> Quantités utilisées      ↘ -évolution</p>
<p>Publication diffusion de documents spécifiques à l'action</p> <p><b>55</b> Nb personnes touchées / nb personnes visées      ↗ -objectif 100%</p>	

## Suivi de la qualité des eaux

( R ) Réseau de suivi	( E ) Etat de contamination <span style="float: right; background-color: yellow;">FICHE N° 6</span>
<p>Programme de prélèvements et d'analyses spécifique au BV</p> <p><b>56a</b> Mode de prélèvement de l'eau (continu / proportionnel au débit / stratégique –piéger la contamination – / ...), existence de données accompagnatrices (débit / pluviométrie / ...)</p> <p><b>56b</b> ☒ Sélection du laboratoire selon un cahier des charges</p>	<p><b>57</b> Interprétation des résultats des campagnes d'analyses → En fonction du jeu de données et si possible: traitement statistique des données brutes pour caractériser l'exposition, et interprétation à l'aide du logiciel Sysiphe.</p> <p><b>57a</b> Chronique des concentrations</p> <p><b>57b</b> Statistiques «classes de qualité»</p> <p><b>57c</b> Flux transférés</p> <p><b>58</b> Nombre annuel de procès verbaux pour pollution de la ressource en eau par des phytosanitaires</p>

## ( R ) Evaluation globale

<p>A charge des experts de confronter les éléments les plus éloquents du tableau de bord... Dans le cas d'une ressource pour l'alimentation en eau potable :</p> <p><b>59</b> Coût global rapporté au m3 distribué.      ↗↘ -comparer le coût global par m3 au coût du traitement curatif par m3</p> <p><b>60</b> Nombre de captages abandonnés depuis l'origine (impropres à la potabilisation par rapport au paramètre 'pesticides')      ↗ -nombre stabilisé, voire réhabilitation</p>
---

### Légende

<p>( R ) Réponse</p> <p>( P ) Pression</p> <p>( E ) Etat</p>	<p><b>99</b> Enoncé de l'indicateur (calculer la valeur actuelle)</p> <p><b>99</b> ☒ Indicateur « oui / non »</p>	<p>↗↘ Evolution</p>	<p>{ -Tendance (variation par rapport aux valeurs des précédents exercices...)</p> <p>{ -Objectif visé (par rapport à une valeur de référence,...)</p>
--	---	---------------------	--

[4]